

Évolutions macroéconomiques et financières récentes

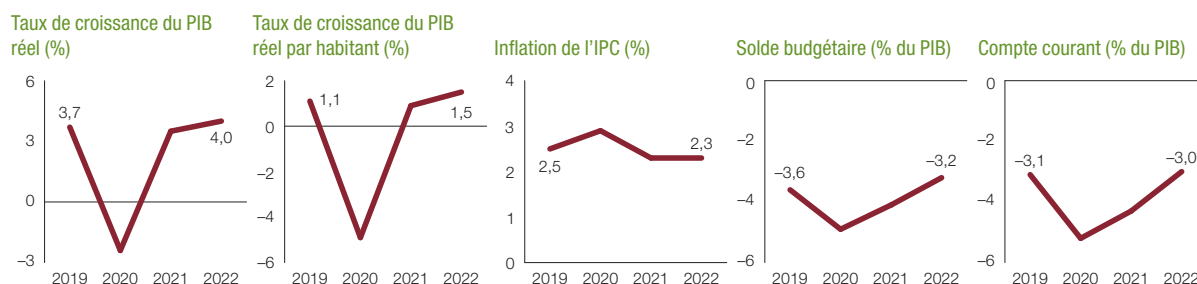
En 2020, l'économie camerounaise a été fortement touchée par les effets combinés de la pandémie de COVID-19, de la persistance des crises sécuritaires et politiques et de la baisse des prix mondiaux du pétrole. Parmi les pays d'Afrique centrale, le Cameroun a été le plus durement touché par la pandémie de COVID-19 en 2020, tant du point de vue sanitaire qu'économique. Le PIB réel s'est contracté de 2,4 % en 2020, alors que la croissance avait été de 3,7 % en 2019. Cette baisse de 6,1 points de pourcentage de l'activité économique s'explique en grande partie par la chute des prix mondiaux du pétrole. La contraction de la demande mondiale due à la pandémie de COVID-19 et les effets des mesures de protection prises pour limiter la pandémie dans le pays ont affecté le secteur non pétrolier. Les activités des secteurs agro-industriels d'exportation, de fabrication et de services, notamment le commerce, ont ainsi connu un fort ralentissement. La croissance a également été affectée par la persistance des crises sécuritaire et sociopolitique que connaît le pays et par la contre-performance des entreprises publiques, notamment celle de la Société nationale de raffinage (SONARA). L'inflation a été maintenue en dessous du seuil de convergence de 3 % de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), soit 2,9 % en 2020 quand elle était à 2,5 % en 2019. La Banque des États de l'Afrique centrale a pris diverses mesures en 2020 pour soutenir les économies de ses États membres. Ainsi, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), principal instrument de régulation monétaire au sein de cette zone de coopération monétaire, a été abaissé de 25 points de base, passant de 3,50 % à 3,25 % en mars 2020. Une nouvelle réglementation en matière de devises, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019, a permis d'augmenter les réserves de change du pays, qui à la fin de 2020 couvraient 7,5 mois d'importations, contre 6,3 mois à la fin 2019. Le déficit budgétaire est passé de 3,6 % du PIB en 2019 à 4,9 % du PIB en 2020, et le déficit des comptes courants de 3,1 % en 2019 à 5,2 % du PIB en 2020, principalement en raison de la baisse des exportations de pétrole et des transferts de fonds.

Perspectives et risques

Sous réserve de la disponibilité d'un vaccin au début de 2021 et de l'extinction progressive de la pandémie de COVID-19 à partir du second semestre 2021, l'économie camerounaise, soutenue par la reprise de l'économie mondiale et du commerce international, pourrait retrouver dès 2021 les niveaux de croissance antérieurs à la pandémie. La croissance pourrait atteindre 3,5 % en 2021 et 4 % en 2022. Les soldes des comptes extérieur et intérieur s'amélioreraient également de manière substantielle. L'inflation devrait être de 2,3 % en 2021 et 2022, en dessous de la norme de 3 % établie par la CEMAC. Ce scénario optimiste pourrait être compromis d'une part, par l'aggravation des crises sécuritaires et sociopolitiques aux frontières du pays et dans deux de ses régions anglophones et d'autre part, si la pandémie ne s'atténue pas d'ici le second semestre 2021, ce qui paralyserait le redémarrage de la croissance mondiale.

Questions et options de financement

Le niveau de la dette publique du Cameroun est préoccupant. En tant que pays bénéficiaire de l'initiative Pays pauvres très endettés, le Cameroun a réduit considérablement sa dette publique en 2006. Depuis lors, il a toutefois contracté une dette importante. L'encours de la dette publique est passé de 12 % du PIB en 2007 à 45,8 % du PIB (environ deux tiers de la dette étant extérieure et un tiers, intérieure) en septembre 2020. Le Cameroun présente les caractéristiques d'un pays à haut risque de surendettement. La Chine détient 61,3 % de la dette bilatérale du Cameroun, soit 27,4 % de sa dette totale, et la Banque africaine de développement détient 30,1 % de la dette multilatérale, soit 12,3 % de sa dette extérieure. Le surendettement pourrait être problématique en raison de la nécessité de soutenir la reprise économique en 2021 et de réaliser les grands projets structurants envisagés dans sa nouvelle Stratégie nationale de développement 2020-2030. Le Cameroun est éligible à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 annoncée en 2020 et bénéficie d'un moratoire sur le service de la dette non commerciale jusqu'au 30 juin 2021.



Source : Les données datent de décembre 2020 et proviennent des autorités nationales ; données pour 2020 sont des estimations et données pour 2021 et 2022 sont des prévisions fondées sur les calculs des auteurs.